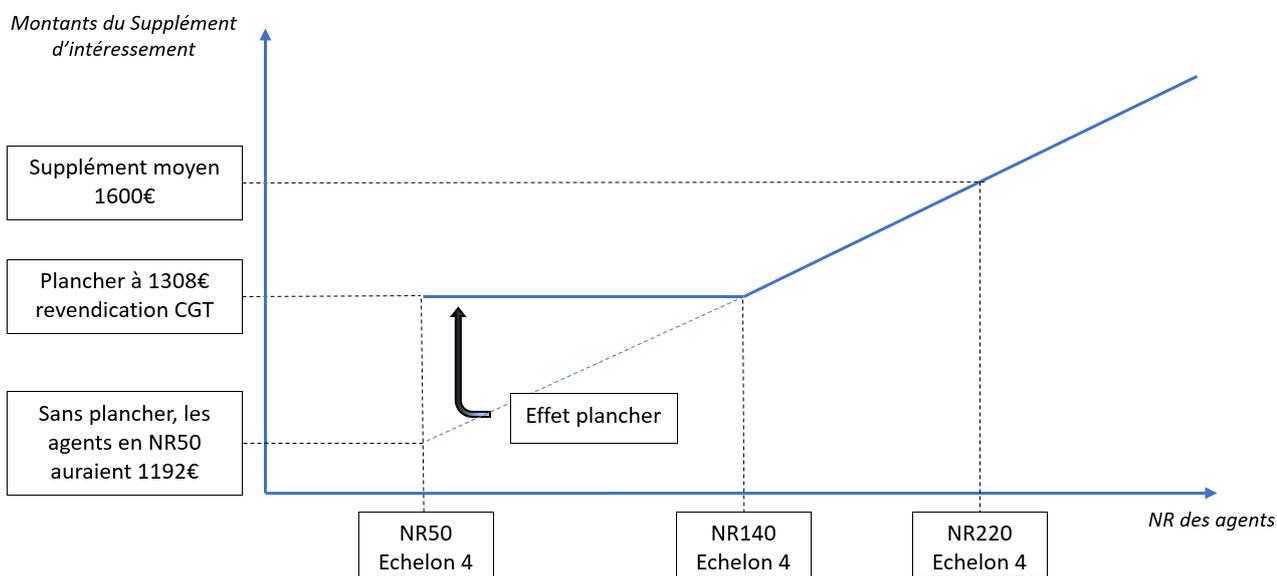


# Supplément d'intéressement 2023

## Fin de la négociation ce jeudi 14 mars

La **revendication CGT** sur cette négociation était de garantir **1300€ net MINIMUM** par salarié, soit l'équivalent de +100€/mois sur 13 mois.

Propositions Direction	Montant minimum du supplément	Supplément moyen
1 <sup>ère</sup> proposition	Minimum de 746€ brut	1000€ brut MOYEN
2 <sup>ème</sup> proposition	Minimum de 1032€ brut	1300€ brut MOYEN
3 <sup>ème</sup> proposition	Minimum de 1152€ brut	1450€ brut MOYEN
4 <sup>ème</sup> proposition	Plancher à 1308€ brut jusqu'au NR140 Ech 4	1600€ brut MOYEN



**Avec 1308€ brut garanti**, obtenu par la pression des négociateurs CGT et suite à deux suspensions de séance, **la revendication de la CGT est « quasiment atteinte »**.

Le niveau du **plancher** du supplément d'intéressement a été **rehaussé** par rapport à celui de l'intéressement, passant du **NR110/Ech4 au NR140/Ech4**, soit de 30000€ à 35000€ annuel.

En cas de **non-signature**, la direction indique qu'une **Décision Unilatérale de l'Employeur inférieure** serait prise (1450€ de supplément moyen et niveau du plancher au NR110/Ech4).

Ce projet d'accord doit maintenant légalement être soumis au Conseil d'Administration d'EDF, du jeudi 27 mars, qui choisira ou non de valider son ouverture à la signature des OS pour le 28 mars.

**La CGT rappelle que cette logique de supplément d'intéressement doit conserver un caractère totalement exceptionnel et, en aucun cas, se renouveler pour pallier des Mesures Salariales minimalistes.**

**La CGT va désormais consulter ses structures concernant la signature, ou non, de ce projet d'accord sur un supplément d'intéressement 2023.**